

changer. Le gouvernement actuel peut être renversé, et au nouveau on peut ainsi fournir l'occasion de débiter par un retour au mauvais régime de favoritisme politique.

L'honorable M. DANDURAND: J'estime qu'on devrait plutôt essayer de placer sous l'autorité de la Commission du service civil les milliers de fonctionnaires qui font aujourd'hui partie du service de l'impôt sur le revenu. Ce serait une initiative plus louable et plus sérieuse que la modification de ce bill pour le besoin d'un seul employé. Mon très honorable collègue a raison dans l'ensemble, mais il remarquera que même la loi du service civil donne une assez grande latitude aux départements pour engager des surnuméraires ou des techniciens, de sorte que cette disposition n'accorde pas une bien plus grande liberté.

L'honorable M. TURRIFF: Je remarque que ce projet augmente encore plus les frais du service de l'auditeur-général. Les appointements de ce fonctionnaire sont portés d'un seul coup de \$6,000 à \$15,000, malgré qu'il eût été prescrit dans la loi qu'il ne devait pas toucher d'émoluments supplémentaires. Or, il va recevoir en plus de \$15,000, une somme de \$1,000, en qualité de président de ce conseil de vérification. Je remarque en outre que le vice-président ne sera pas, comme dans le passé, le sous-ministre des Finances. Je demande à l'honorable sénateur les motifs pour lesquels on augmente les appointements de ce fonctionnaire de \$5,000, étant donné l'augmentation de \$4,000, accordée il y a quatre ans.

L'honorable M. DANDURAND: De qui mon honorable collègue veut-il parler?

L'honorable M. TURRIFF: Du sous-ministre des Finances, M. Saunders.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur doit savoir que ce fonctionnaire a fait ses preuves dans ce service qui n'est plus comparable à ce qu'il était il y a vingt-cinq ans. La responsabilité à cette époque n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui et lorsque le ministre des Finances s'adresse aux sommités de notre monde financier pour retenir les services d'un fonctionnaire capable, on lui répond qu'il est impossible, moyennant \$6,000 ou \$10,000 d'avoir une personne compétente pour administrer le département des Finances.

L'honorable M. TURRIFF: Mais nous l'avions.

L'honorable M. DANDURAND: Oui, nous l'avions; mais voici un homme qui a atteint l'âge de 70 ans et qui approche peut-être de la fin de sa carrière. Il a fait preuve de pru-

Le très hon. sir GEORGE E. FOSTER.

dence, il a acquis une longue expérience et on peut se fier à lui. Lorsqu'il exprimera le désir de prendre sa retraite, ne sera-t-il pas juste de le placer sur le même pied que ceux qui à l'extérieur occupent un poste semblable et qui sans avoir autant de responsabilité, sont traités beaucoup plus généreusement que nous n'avons traité jusqu'ici nos fonctionnaires.

Je citerai, entre autres, le cas de l'auditeur-général. Le ministre des Finances a cherché parmi les comptables retenus par les grandes sociétés, un homme qui serait capable d'administrer comme il faut ce service; et, pour trouver quelqu'un ayant la réputation et l'expérience voulues, en même temps que l'estime de ceux qui avaient recours à ses services, il a dû aller jusqu'à ce chiffre. Bien entendu, on pourrait trouver pour ce poste un jeune homme, mais lorsqu'il s'agit de choisir l'auditeur-général du Canada, il est évident que celui qui s'est fait une renommée et qui possède une clientèle mérite mieux que les 15,000 dollars offerts à M. Gonthier. Lorsqu'un homme a atteint l'âge de 45 ou 50 ans et qu'il a acquis la confiance des sociétés industrielles et commerciales, des banques et du public en général, quinze mille dollars ne lui paraissent pas une aussi grosse somme qu'elle ne semble à certains autres.

L'honorable M. TURRIFF: Mais l'honorable sénateur doit se rappeler quel a été l'effet de l'augmentation de \$4,000 accordée au sous-ministre des Finances. Tous les autres sous-ministres ont été mécontents et le gouvernement a dû augmenter de \$2,000 les appointements de chacun d'eux, ainsi que de tous les fonctionnaires ayant le rang de sous-ministre. Cela ne serait pas arrivé, si l'on n'avait pas augmenté les appointements du premier. C'est la même chose pour l'auditeur général. On lui a donné \$15,000 et on accorde \$5,000 de plus au sous-ministre; de sorte qu'il va y avoir une ruée générale sur le Trésor. Qu'est-ce que le Gouvernement pourra répondre, lorsque les sous-ministres viendront lui demander une augmentation de traitement, sous prétexte qu'ils ont autant de responsabilité que le sous-ministre des Finances?

Je pourrai dire à mon collègue, malgré qu'il le sache aussi bien que moi, qu'il y a quelques années, le sous-ministre des Finances a fait perdre au pays \$26,000,000 par suite d'une erreur du département au sujet de certaines sommes dues au Canada par le gouvernement anglais. La question a été soumise à l'arbitrage et nous avons perdu tout cet argent à cause de l'erreur commise par le département des Finances dont le sous-ministre a la direction.